



Validité juridique d'un mail

Par **o10121012**, le **24/12/2019** à **11:13**

Bonjour,

Quelle est la validité juridique d'un mail, surtout comme base de départ du " silence vaut accord " de l'administration, la Mairie en particulier ?

Merci :o)

Marc

Par **youris**, le **24/12/2019** à **12:25**

Bonjour,

S'agit-il d'un mail avec AR, d'un mail certifié ou avec signature électronique ?

Le problème d'un mail, c'est qu'on est jamais certain de son expéditeur, ni que le destinataire ait bien reçu le message.

Suite à la loi de 2013, instituant le principe le silence de l'administration pendant 2 mois vaut acceptation, il est sorti des textes apportant de nombreuses exceptions à ce principe.

La réponse à votre question dépend donc de votre mail et de son objet.

Salutations